



PROVINCE DU MAÏ-NDOMBE

Le Gouverneur

ARRETE PROVINCIAL N°REF./...064.../CAB/PROGOU/M-ND/NKL/mnh/08/2026
DU 31 AUG 2026 PORTANT NOMINATION D'UN DIRECTEUR DE
CABINET DU GOUVERNEUR DE LA PROVINCE DU MAÏ-NDOMBE

Le Gouverneur de Province,

Vu la Constitution de la République Démocratique du Congo, telle que modifiée et complétée à ce jour par la Loi n°11/002 du 20 janvier 2011 portant révision de certains articles de la Constitution du 18 février 2006, spécialement en ses articles 2, 3 et 198 ;

Vu la Loi n°08/012 du 31 juillet 2008 portant Principes Fondamentaux relatifs à la Libre Administration des Provinces, spécialement en son Article 28 ;

Vu l'Ordonnance Présidentielle n°24/071 du 25 juillet 2024 portant Investiture du Gouverneur et du Vice-Gouverneur de la Province du Maï-Ndombe ;

Vu l'Arrêté Provincial n°076/CAB/PROGOU/M-ND/NKL/DCA/mnh/12/2025 du 10 décembre 2025, tel que modifié à ce jour, portant nomination d'un Directeur de Cabinet du Gouverneur de la Province du Maï-Ndombe ;

Vu l'Arrêté Provincial n°063/CAB/PROGOU/M-ND/NKL/mnh/08/2026 du 31 août 2026, portant réaménagement des membres du Cabinet du Gouverneur de la Province du Maï-Ndombe ;

Vu la nécessité et l'urgence ;

ARRETE :

Article 1^{er} : Est nommé Directeur de Cabinet du Gouverneur de la Province du Maï-Ndombe :
Monsieur KEBOY MOV LINKEY IFLANKOY Claude

Article 2 : Sont abrogées toutes les dispositions antérieures contraires au présent Arrêté.

Article 3 : Le Directeur de Cabinet-Adjoint en charge de l'Administration est chargé de l'exécution du présent Arrêté qui entre en vigueur à la date de sa signature.



Fait à Inongo, le 31 AUG 2026

NIKOSO KEVANI Lebon

